

4.7.6 L'ADMINISTRATION CENTRALE

L'un des principaux objectifs de la stratégie relative à la technologie est l'implantation d'une famille unique de matériel et de logiciel. Pour y parvenir, il faudra se doter d'un ensemble de nouveaux processeurs compatibles et capables de répondre à la majorité des exigences du Ministère en matière de programmes, d'administration et de bureautique. On s'attend toutefois à ce qu'un certain nombre de systèmes existants continuent d'être en usage tout au long de la période de planification. La figure 4 présente différentes configurations qui pourraient prendre en charge les applications de l'Administration centrale. Chacune de ces configurations est suivie de la désignation MIPS (million d'instructions à la seconde). Il s'agit là d'une façon courante d'indiquer la puissance relative des unités centrales. On retrouve trois groupes de systèmes de traitement:

- 1) les processeurs de systèmes qui doivent à court ou à moyen terme être intégrés à la famille des processeurs compatibles;
- 2) les processeurs de systèmes qui seront à long terme intégrés à la famille des processeurs compatibles;
- 3) les processeurs de systèmes qui ne feront jamais partie de la famille des processeurs compatibles pour des raisons diverses comme la nécessité d'une compatibilité avec d'autres systèmes situés à l'extérieur du Ministère.

Dans les paragraphes qui suivent, nous traiterons de ces trois groupes de processeurs.

4.7.7 GRUPE 1 - FAMILLE DES PROCESSEURS COMPATIBLES

1) Systèmes administratifs

Cette catégorie comprendrait les systèmes informatiques destinés à la gestion du personnel, des finances et des biens. L'accès à ce système se ferait par l'intermédiaire de postes de travail commandés par des spécialistes fonctionnels et situés dans les secteurs appropriés. Cet accès permettrait d'entrer les données pertinentes et de répondre aux besoins de chaque secteur en matière d'exploitation, de contrôle et de supervision, par exemple:

- Personnel - rémunération, dotation, affectation et langues officielles;
- Finances - demande de paiement, contrôle financier et comptabilité;
- Biens - gestion des contrats, gestion de l'actif.

Ce processeur de systèmes pourrait par ailleurs être relié aux systèmes du ministère des Approvisionnements et Services, de façon à permettre l'entrée directe des données relatives à la paie, aux congés, aux avantages sociaux, de même qu'à la comptabilité. Ces données constitueraient ainsi un sous-produit des traitements administratifs du Ministère. L'interconnexion entre les systèmes permettrait également de réaliser des économies, tout en améliorant la pertinence et l'exactitude des bases de données du Ministère, ainsi que des données de l'agence centrale.

Les données nécessaires à la gestion centrale et provenant des systèmes administratifs seraient regroupées au niveau approprié, puis transmises au processeur bureautique pour que les gestionnaires et les responsables de secteur puissent y avoir accès.

2) Bureautique

Ce processeur constituerait le lien principal entre les gestionnaires, les responsables de secteurs, le personnel administratif et les diverses